

le Mémento de l'administrateur

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

SOMMAIRE

Point sur l'actualité des régimes 2	Régime Arrco Résultats 2015 et perspectives 3	Régime Agirc Résultats 2015 et perspectives 4	L'Agirc-Arrco, acteur de référence de la retraite en France 5	Table ronde « L'ubérisation » du travail et ses conséquences sur la protection sociale 6	Conclusion 8
---	--	--	--	--	---------------------------------------



Les différents intervenants de la journée du 29 juin 2016.

NUMÉRO SPÉCIAL

Rencontre 2016 des présidents et directeurs d'institutions

La rencontre annuelle des présidents, vice-présidents et directeurs des institutions Agirc et Arrco s'est déroulée le 29 juin dernier, à la Maison des Arts et Métiers, à Paris. Elle a été l'occasion de faire le point sur l'actualité des régimes, de présenter les résultats de l'année 2015 et les perspectives pour 2016 et 2017. En seconde partie de matinée, une table ronde sur le thème « Les nouvelles formes d'activité et leurs conséquences sur la protection sociale » était animée par Philippe Escande, éditorialiste économique au journal *Le Monde* et rassemblait un panel de spécialistes de cette problématique.

Suite page 2 



Le point sur l'actualité des régimes

Jean Louis Malys, président de l'Arrco, a participé pour la première fois à cette rencontre annuelle. Il a ouvert la journée en rappelant les négociations paritaires qui ont abouti à l'accord du 30 octobre 2015, grâce auquel les régimes complémentaires peuvent poursuivre la construction de la retraite complémentaire de demain. ■■■■

Je croyais bien connaître les systèmes de retraite, les paramètres, les règles et l'histoire de nos régimes Agirc et Arrco, mais depuis quelques mois, je découvre au-delà de ce que mes camarades ont pu me faire partager, la compétence des administrateurs, la mobilisation des équipes mobilisées qui se donnent sans compter pour l'intérêt général. Depuis 2006 - dix ans déjà - je suis en charge de toutes les négociations concernant les retraites et en particulier les retraites complémentaires. En même temps, me voilà, aujourd'hui, en situation de « novice », de « jeune » parmi vous dans la gestion de nos régimes, en tant que tout nouveau président de l'Arrco.

Alors que certains doutent de la légitimité, voire de la moralité de nos institutions, il convient d'affirmer que nos régimes de retraite par répartition ont de l'avenir : ils ont prouvé qu'ils étaient solides et solidaires et qu'ils le seront encore : nos régimes ont fait la preuve de leur compétence et de leur inventivité. La communauté que nous formons - responsables politiques, salariés, techniciens et administratifs des groupes et du GIE Agirc-Arrco - agit avec un vrai sens du service pour les actifs, les retraités et les entreprises.

Il nous faut préparer la retraite de demain. Pour ce faire, nous avons conclu l'accord du 30 octobre 2015, qui permet d'assurer la pérennité de nos systèmes de retraite au-delà de 2030. Dorénavant, l'objectif à poursuivre consiste à bâtir un régime unifié de retraite complémentaire au 1^{er} janvier 2019 ; des travaux ont été engagés avec le groupe de travail paritaire, dans l'intérêt supérieur des régimes et de leurs ressortissants. Chacun a dépassé ses positions, toutes légitimes, pour se mettre au travail. La création d'un nouveau régime est au sens propre, un acte historique, un instant privilégié que nous aurons la chance de vivre et de partager ensemble. Les premiers plans de cette « maison régime unifié » sont esquissés et à chaque rencontre paritaire, nous précisons la vision de ce nouvel édifice. Déjà, nos équipes démarrent les développements informatiques, notamment sans risquer de se tromper sur les choix de l'architecture la plus pertinente.

Les dernières périodes de négociation ont été pour nous tous des

moments inconfortables, durant lesquels les efforts de communication portaient peu. La raison en est simple : comment communiquer positivement sans crédibilité en termes d'équilibre financier ?

Aujourd'hui, la situation s'est inversée et communiquer n'est plus une option, c'est un devoir. Ainsi, nous avons organisé les premiers « Rendez-vous de la retraite » du 23 au 28 mai 2016 dans une quinzaine de villes de l'Hexagone. L'occasion de faire connaître le fonctionnement de la retraite complémentaire, mais aussi la panoplie des services numériques proposés par nos régimes. 131 000 simulations de retraite ont été réalisées, 15 Cicas ont reçu 1 350 visiteurs en quelques heures et les conférences organisées autour de la retraite complémentaire ont attiré plus de 700 personnes. Un bilan particulièrement encourageant à réitérer sans modération... ■■■■

« Pour les régimes
complémentaires,
communiquer n'est plus
une option, c'est un devoir. »



Régime Arrco : résultats 2015 et perspectives

Didier Weckner, vice-président de l'Arrco, a présenté les résultats du régime pour l'année 2015, puis commenté les perspectives pour 2016 et 2017.

En 2015, le régime Arrco constate une situation technique déficitaire, comme pour chacun des exercices depuis 2009, a rappelé Didier Weckner en présentant le tableau des principaux résultats 2015.

Les cotisations des entreprises atteignent 39,06 milliards d'euros et enregistrent une progression de 2,5 % due pour 1,1 point à l'augmentation du taux contractuel obligatoire de cotisation. Les cotisations de l'Unédic et de l'État (2,99 milliards) augmentent aussi, du fait de la progression du chômage, mais cette augmentation est contrebalancée par la baisse des autres ressources. Au total, les ressources du régime s'élèvent à 42,10 milliards d'euros et progressent de 2,6 % par rapport à 2014.

Les allocations à la charge du régime se montent à 45,41 milliards d'euros. Leur augmentation (2,9 %) reste soutenue, alors que le point de retraite n'a pas été revalorisé en 2015. Le total des charges se monte à 47,09 milliards d'euros. Le taux de progression des charges étant de 2,6 %, égal à celui des ressources, le déficit technique avant solidarité se creuse légèrement, s'établissant à près de 5 milliards d'euros en 2015 contre 4,8 milliards d'euros pour l'exercice 2014.

Après le transfert financier vers l'Agirc et la contribution d'équilibre de l'AGFF, le résultat technique enregistre un déficit de 2,53 milliards d'euros. Au 31 décembre 2015, les réserves de l'Arrco se montent à 54,7 milliards d'euros. Elles ont diminué en valeur de marché d'environ 1,2 milliard d'euros par rapport à 2014. Les désinvestissements effectués pour compléter le financement des opérations de retraite, soit un prélèvement

Principaux résultats 2015 (en milliards d'euros)

Ressources	42,10
Charges	47,09
Résultat technique avant transferts	- 4,99
Transferts financiers	
- Arrco/Agirc	- 1,22
- Contribution d'équilibre de l'AGFF	+ 3,68
Résultat technique après transferts	- 2,53
Produits financiers (Y compris résultat exceptionnel)	+ 1,02
Résultat global de l'exercice	- 1,51

global de 3,1 milliards en 2015 ont donc été compensés à hauteur de 1,9 milliard par l'incidence de l'évolution positive des marchés financiers. Selon un dispositif de gestion actif-passif, cette réserve se décompose en une strate de moyen/long terme de 52,9 milliards en valeur de marché, et en une strate de court terme investie en actifs de court terme.

Cette dernière strate, sur laquelle sont opérés les prélèvements, d'un montant de 1,8 milliard, a été intégralement consommée au début de l'année 2016. Elle a été alors rechargée par l'apport de la mensualisation du recouvrement des cotisations, d'un montant de l'ordre de 6 milliards d'euros, et sera abondée par un transfert en provenance de la strate de

moyen/long terme à hauteur de 2 milliards d'euros. Le niveau de la strate de court terme permettra ainsi de couvrir les désinvestissements de la période 2016 à 2018. La dotation de gestion administrative, d'un montant de 1,35 milliards d'euros, a baissé de 5,6 %. Le résultat d'exploitation est un excédent de 66 millions d'euros. La réserve de gestion administrative s'élève à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2015. La dotation d'action sociale est stable à 260 millions d'euros. La réserve d'action sociale atteint 760 millions d'euros.

Les prévisions 2015 et 2016

Les projections 2016 et 2017 ont été réalisées en intégrant les hypothèses d'inflation gouvernementales, cohérentes avec celles de la Commission européenne, l'inflation observée en 2015 et les dispositions de l'accord du 30 octobre 2015 concernant l'indexation des paramètres des régimes pour les années 2016 et 2017. Au total, les ressources devraient atteindre 42,9 milliards en 2016 et 43,8 milliards en 2017. Les résultats techniques après transferts devraient ainsi être négatifs de 2,6 milliards en 2016 et de 2,4 milliards d'euros en 2017. Les résultats financiers ne sont toutefois pas pris en compte. Ils devraient en revanche compenser partiellement ces déficits.



Régime Agirc : résultats 2015 et perspectives

Jean-Paul Bouchet, vice-président de l'Agirc, a présenté les résultats du régime pour l'année 2015. Il a ensuite évoqué les perspectives pour les années 2016 et 2017.

En 2015, les résultats techniques du régime restent déficitaires, dans le prolongement d'une dégradation continue de ses résultats techniques depuis 2009. Les cotisations des entreprises enregistrent une progression de 2,4 % et atteignent 18,90 milliards d'euros. Cette évolution est due pour 0,6 point au relèvement du taux de cotisation contractuel obligatoire de 16,34 % à 16,44 %. On constate également une augmentation des cotisations de l'Unédic, liée à celle du chômage. Au total, les ressources du régime s'élèvent à 19,66 milliards d'euros et progressent de 2,7 % par rapport à 2014.

S'agissant des charges, les allocations à la charge du régime (23,82 milliards d'euros) enregistrent une augmentation de 2,5 %, alors même que la valeur du point n'a pas été revalorisée en 2015. Le montant total des charges est de 24,34 milliards d'euros.

La légère amélioration de la situation du régime conforte les choix effectués par les partenaires sociaux signataires du dernier accord sur les retraites complémentaires.

Avant le transfert de solidarité de l'Arrco, le déficit technique atteint 4,68 milliards d'euros. Après le transfert de solidarité et la contribution d'équilibre de l'AGFF, le déficit technique est de 2,5 milliards d'euros, en légère amélioration, contre 2,56 milliards d'euros en 2014. Grâce à une forte progression du résultat financier (1 milliard) en 2015, le résultat

global du régime est en légère amélioration, le déficit passant de 2 milliards d'euros en 2014 à environ 1,5 milliard d'euros en 2015. La réserve technique de financement diminue très sensiblement en 2015 pour s'établir en valeur de marché à 4,3 milliards d'euros en fin d'exercice contre 6,8 milliards en 2014. Cette diminution est la conséquence des prélèvements effectués pour compléter le financement des opérations de retraite.

Selon le dispositif de gestion actif-passif, le portefeuille de valeurs mobilières a été intégralement affecté à la strate de court terme destinée à couvrir les désinvestissements des exercices suivants.

En gestion administrative, les ressources, d'un montant de 397 millions d'euros, ont diminué de 2,4 %. Le résultat d'exploitation est un excédent de 38 millions d'euros. Compte tenu des produits financiers, le résultat global est positif de 48 millions d'euros. La réserve de gestion administrative s'élève à 498 millions au 31 décembre 2015.

La dotation d'action sociale est stable, à 104 millions d'euros. La réserve du fonds social d'action sociale atteint 644 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Principaux résultats 2015 (en milliards d'euros)

Ressources	19,66
Charges	24,34
Résultat technique avant transferts	- 4,68
Transferts financiers	
- Arrco/Agirc	+ 1,22
- Contribution d'équilibre de l'AGFF	+ 0,95
Résultat technique après transferts	- 2,51
Produits financiers	+ 1,04
Résultat global de l'exercice	- 1,47

Les prévisions 2015 et 2016

Les projections 2015 et 2016 ont été réalisées en intégrant les nouvelles hypothèses d'inflation annoncée par les pouvoirs publics, les observations comptables 2015 ainsi que les dispositions prévues par l'accord du 30 octobre 2015. Les ressources devraient atteindre 19,96 milliards en 2016 et 20,51 milliards en 2017. Enfin, les résultats techniques après transferts resteront négatifs, de 2,72 milliards en 2016 et de 2,58 milliards d'euros en 2017. Les produits financiers, non provisionnés, devraient en revanche compenser partiellement les déficits techniques opérationnels.



Performances de gestion et évolution du modèle industriel de la retraite complémentaire

François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc et de l'Arrco, a rappelé son ambition pour les régimes : faire de l'Agirc-Arrco l'acteur de référence de la retraite.

Les résultats de gestion 2015 peuvent être qualifiés d'encourageants puisque les réductions de dépenses en matière de gestion sont déjà en marche pour nos régimes : en effet plus de 200 millions d'euros d'économies ont été déjà réalisées. Animés par une volonté d'efficacité, nos efforts doivent se poursuivre : ils sont guidés par nos objectifs d'amélioration de la qualité de service pour tous, de réduction des coûts de gestion et d'exemplarité pour faire de l'Agirc-Arrco l'acteur de référence de la retraite. C'est ce que nous devons aux 30 millions de Français qui nous confient leur retraite complémentaire.

Répondre toujours mieux à nos assurés

S'agissant de la qualité de service, nous proposons d'ores et déjà à nos assurés de nouveaux services, notamment en ligne. Ce type de services est très attendu par nos clients. Il convient également de citer la montée en charge de l'interlocution unique Cicas pour les futurs retraités, la poursuite de l'amélioration de la qualité de la liquidation des retraites et la participation active aux chantiers de l'inter-régime pour tenir notre rang.

Du côté des entreprises, nous avons simplifié le service avec le regroupement des adhésions et la réussite du passage à la mensualisation des cotisations. Nous devons désormais préparer le passage à la déclaration sociale nominative au cours des années 2016 et 2017.

Par ailleurs, nous voulons accompagner les plus fragiles, renforcer l'accompagnement de l'avancée en âge, structurer les activités médico-sociales et sanitaires, approfondir l'aide aux aidants et contribuer au développement de la prévention pour bien vieillir.

Vers un nouveau modèle en marche

Notre environnement est en profonde mutation : la retraite complémentaire doit s'organiser et trouver ses propres repères au travers de l'équilibre financier des régimes, des évolutions de la société, de la simplification des processus et de l'inter-régimes, de l'essor du digital et de la dématérialisation et de l'exigence de qualité de service.

Dans le cadre du régime unifié, nous devons pour répondre à ces enjeux, inventer un nouveau modèle industriel, et proposer aux assurés, tout au long de leur vie, des services adaptés à leurs besoins. La co-production avec les assurés permet de garantir la délivrance du meilleur service et la mise à jour des éléments fournis. En outre, il convient d'industrialiser davantage nos processus, de mutualiser et développer le réflexe communautaire.

La transformation de l'Agirc-Arrco repose sur une logique de co-construction : la culture du résultat adossée à des démarches pragmatiques, participatives et itératives, avec une ambition centrée sur le client, au travers de la recherche de l'efficacité et de la qualité. Notre réussite passe par la mutualisation de nos efforts et de notre production : la centralisation du système d'information, les achats groupés pour bénéficier de notre effet de taille, les centres de services partagés (Centre national d'impression géré par Pro BTP...), la généralisation des meilleures pratiques (le simulateur venant de Malakoff Médéric, le suivi de retraite en ligne initié par Humanis, etc.).

Renforcer la confiance par le développement de projets innovants

2015 a été la première étape d'un long parcours d'innovations : proposer de nouveaux services permettant de répondre aux besoins des assurés. C'est dans cette optique qu'a été organisé le premier trophée de l'innovation en région Rhône-Alpes-Auvergne, qui va permettre d'identifier et de récompenser des projets innovants.

Nous avons également signé un partenariat avec l'Éducation nationale pour faciliter l'organisation de stages des élèves de classe 3^e, stages au cours desquels les jeunes découvriront le monde de la retraite complémentaire. Enfin pour conclure, comme le souligne Jean-Louis Malys, les fédérations et les groupes ont lancé au mois de mai dernier leurs premiers « Rendez-vous de la retraite » dans une quinzaine de grandes villes françaises. L'occasion d'informer nos concitoyens.

TABLE RONDE

Les nouvelles formes d'activités et leurs conséquences sur la protection sociale

La table ronde était animée par Philippe Escande, éditorialiste économique au journal *Le Monde*, auteur du livre « Bienvenue dans le capitalisme 3.0 »

LES INTERVENANTS



Philippe Escande
éditorialiste
économique
au journal *Le Monde*



Julien Honnart
Président et Fondateur
de WayzUp



Grégoire Leclercq
Président
de l'Observatoire
de l'Ubérisation



Xavier Timbeau
Directeur principal
de l'Observatoire
français des conjonctures
économiques - OFCE

Philippe Escande

L'« ubérisation » du travail - c'est le terme consacré - soulève un grand nombre de questions tant d'un point de vue économique que sociétal. Nous assistons à l'émergence de travailleurs d'un nouveau genre dont la protection sociale est faible, voire inexistante. Quelle est la réalité de ce glissement progressif hors du salariat ? Comment l'anticiper et prendre les mesures législatives qui s'imposent ? Enfin, quelles sont les véritables conséquences de l'essor de l'économie collaborative et numérique ?

Xavier Timbeau

Bien que le développement du numérique ouvre des perspectives incontestables, certaines sont encore inconnues aujourd'hui. Le sentiment qu'il y a une révolution est juste, mais il est possible que l'on se trompe parfaitement sur la nature et l'impact de cette révolution.

Sommes-nous en train d'assister à un mouvement de la même puissance qu'a eue la Révolution industrielle sur l'ordre féodal ? S'agit-il d'un événement majeur ou non ? Tout cela me semble pour l'instant relever de beaucoup de fantasmes. S'agissant de l'effet sur le salariat, le développement des employés indépendants n'impacte pas massivement les systèmes de protection sociale et les systèmes de la fiscalité. On en parle beaucoup plus que la réalité des chiffres. Certes, les travailleurs indépendants sont plus nombreux qu'il y a quelques années, mais nous sommes aujourd'hui à l'apogée du salariat : il génère 90 % des revenus des ménages, contre 50 % à la fin des années 60.





Philippe Escande

Le succès de la société du numérique marque l'avènement du consommateur tout puissant. Quels problèmes peuvent en découler sur l'organisation du travail social ?

Xavier Timbeau

Tout au long de la révolution industrielle, les salariés, les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs ont joué un rôle majeur. Prenons l'exemple du travail du dimanche : faut-il travailler ce jour-là ? Du point de vue du consommateur c'est souhaitable et peut faciliter la vie ! Mais une société, dans laquelle on impose le travail du dimanche, risque de perdre certains repères qui font la structure même de cette société : le lien social qui se traduit par les réunions de famille, les matchs sportifs, le partage de loisirs. La société ne se réduit pas à une relation de consommation et de production. Cette régulation a été rendue possible par le cadre défini par les entreprises, qui ont notamment décidé d'accorder des temps de repos à leurs salariés. C'est aussi l'entreprise qui est responsable du cadrage du consommateur.

Il est donc nécessaire, me semble-t-il, de (re)cadrer le consommateur. Nous sommes partis d'une société de servitude pour aboutir à une société de services, dans laquelle chacun d'entre nous peut produire des services sans être aliéné.

Avec le phénomène « d'uberisation », comment éviter de retomber dans une société de servitude ?

Le rôle central du consommateur aboutit à l'expression de nouveaux besoins et à l'amélioration de la qualité de service. Il importe donc de repenser son rôle et de réguler sa place au sein de la société.

Philippe Escande

Pouvez-vous nous présenter l'Observatoire de l'Ubérisation ? En tant que président de cette association, que pensez-vous du développement du travail indépendant ?

Grégoire Leclercq

L'Observatoire de l'Ubérisation est une structure associative composée de responsables de groupes du CAC 40, de fondateurs de Startups, d'économistes, de chercheurs, de sociologues et de parlementaires.

Sa mission consiste à distinguer le vrai du faux dans les prises de paroles et les informations relatives à « l'ubérisation » de la société, à formuler des propositions concrètes pour en accompagner le développement, en partant du principe qu'elle est inéluctable puisqu'elle répond à des besoins formulés par les consommateurs.

Le développement du travail indépendant est une réalité ; 1,2 million de personnes sont officiellement auto-entrepreneurs et ont généré 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015. Parmi eux, 40 % vivent exclusivement de l'auto-entrepreneuriat, et 60 %, jeunes comme seniors, cumulent leur métier d'auto-entrepreneur avec une autre activité professionnelle (salariat, pension de retraite, études, etc.)

En moyenne, un auto-entrepreneur génère un chiffre d'affaires annuel de 9 500 euros et se verse un revenu net mensuel de 600 euros. Ces montants très faibles posent la question de la précarité de l'auto-entrepreneuriat, qu'il convient d'endiguer. Concernant la protection sociale des auto-entrepreneurs, ils ont opté de facto et sans avoir le choix pour le RSI (Régime Social des Indépendants), organisme de protection sociale d'origine des commerçants et artisans. Le nombre d'affiliés au RSI devrait avoir doublé en 2018 par rapport à 2009. Ces affiliés en tant qu'auto-entrepreneurs et actifs ne comprennent pas pourquoi ils ne touchent pas d'indemnités journalières, pourquoi ils n'ont pas de droit au chômage, pourquoi ils n'ont pas de congés payés.

TABLE RONDE

Les nouvelles formes d'activités et leurs conséquences sur la protection sociale

La table ronde était animée par Philippe Escande, éditorialiste économique au journal *Le Monde*, auteur du livre « Bienvenue dans le capitalisme 3.0 »

LES INTERVENANTS



Philippe Escande
éditorialiste
économique
au journal *Le Monde*



Julien Honnart
Président et Fondateur
de WayzUp



Grégoire Leclercq
Président
de l'Observatoire
de l'Ubérisation



Xavier Timbeau
Directeur principal
de l'Observatoire
français des conjonctures
économiques - OFCE

Philippe Escande

Que pensez-vous de l'émergence de cette nouvelle forme de travail ? La nouvelle économie collaborative favorise-t-elle cet essor du travail indépendant ?

Julien Honnart

Il faut distinguer l'économie collaborative et les plates-formes de service avec des indépendants qui se professionnalisent. L'économie collaborative correspond à la mutualisation, entre particuliers, d'une ressource sous-utilisée. Ma société WayzUp est une plate-forme de covoiturage spécialisée dans les trajets domicile-travail ; nous travaillons avec de grandes entreprises sur des zones d'activité qui sont moins bien desservies par les transports en commun que Paris. Les frais sont partagés par tous les occupants de la voiture comme avec Blablacar. Il n'y a pas de bénéfice économique à covoiturer sur WayzUp.

Une société comme Drivy, leader de la location de voitures entre particuliers, a démarré sur le même modèle de plate-forme collaborative que nous et voit venir de plus en plus de professionnels. Une partie de leurs utilisateurs, minoritaire aujourd'hui, se connecte pour pratiquer une location plus industrielle, qu'ils déclarent comme activité.

A l'autre bout du spectre, vous avez des sociétés comme Uber, où l'ensemble des personnes qui participent sur la plate-forme en font un métier à temps plein.

Chez WayzUp, nos salariés sont tous recrutés en contrat à durée indéterminée. Parallèlement, il me semble appréciable, voire indispensable de faire appel, en fonction des projets et au cas par cas, à une plate-forme qui fédère des travailleurs indépendants pour gérer les pics d'activités.

Et les modèles ne sont pas figés. Prenons l'exemple de deux sociétés de livraison de repas à domicile : la première livre des repas préparés par des restaurants et emploie pour cela des travailleurs indépendants. La seconde prépare elle-même les repas et salarie l'ensemble de ses coursiers. Le choix de la seconde startup s'explique par le manque chronique de coursiers sur le marché ; elle leur offre une sécurité supplémentaire en les salariant. Le salariat permet d'une part de fidéliser les coursiers et d'autre part, de contrôler l'ensemble de la chaîne de valeur et d'en assurer une qualité optimisée.

Il me semble très important que le législateur fasse attention à ne pas casser les modèles économiques naissants de jeunes entreprises françaises par une législation ne laissant pas de place à l'expérimentation et donc à l'innovation. Il faut soutenir nos pépites nationales pour leur permettre de se développer rapidement en France et à l'étranger. Dans le cas contraire, il ne restera plus que des acteurs américains, qui imposeront de toute façon leurs règles.





Philippe Escande

Comment associer travail indépendant et système général de protection sociale ?

Xavier Timbeau

Le travail indépendant ouvre de nouvelles possibilités, porteuses d'efficacité, de mutualisation, d'interactions...

Dans le même temps, il pose deux types de contradiction :

- un attrait pour échapper à la taxation (cotisations sociales, TVA...)
- une forte demande pour universaliser les éléments de protection sociale (congé maternité, indemnités journalières...) sans que les financements soient mis en rapport.

Plusieurs pistes sont à l'étude mais tout reste à construire.

Philippe Escande

L'individualisation de la protection sociale est-elle une piste à poursuivre ?

Grégoire Leclercq

Le compte personnel d'activité, qui doit être mis en œuvre avec la loi Travail, pourrait offrir davantage de visibilité à l'affilié. Les droits des travailleurs indépendants seraient abondés sur le compte personnel d'activité via le RSI.

Il convient surtout de ne pas céder sur la problématique fiscale : aujourd'hui, les responsables politiques peinent à prendre acte de « l'ubérisation ». Seulement 20 % des loueurs d'appartements chez Airbnb déclarent les revenus issus de cette location, alors même qu'ils y sont obligés légalement.

Soit les autorités affirment une exigence sociale et fiscale, soit l'état français renonce et laisse agir les sociétés comme Uber à leur guise. Les responsables publics doivent faire preuve de courage au plan politique et faire les choix qui s'imposent.



CONCLUSION

L'avenir reste à construire

Frédéric Agenet, président de l'Agirc, a conclu la rencontre en rappelant combien l'année 2015 avait été une année difficile mais aussi une victoire pour le paritarisme. ■■■■

Cette rencontre des présidents, vice-présidents et directeurs d'institutions intervient à un moment opportun, c'est-à-dire à un moment charnière : entre une année 2015 particulièrement dense, qui a marqué un véritable tournant pour nos régimes de retraite complémentaire et trois années qui s'ouvrent devant nous pour préparer la consolidation et l'avenir des régimes de retraite.

2015 a été une année décisive. Ce matin, Didier Weckner et Jean-Paul Bouchet ont présenté les comptes déficitaires des régimes. Cette situation urgente a poussé l'ensemble des partenaires sociaux à agir. La signature de l'accord permet d'assurer la pérennité des régimes en actionnant tous les leviers possibles : les cotisations, les prestations et l'âge du départ, grâce au nouveau système de retraite à la carte.

Les comptes s'inscrivent maintenant dans une perspective de redressement à l'horizon de 2030.

J'attire, cependant, votre attention sur l'ambition de cet accord. Au-delà des mesures paramétriques, l'accord :

- a posé les grandes lignes et l'architecture générale d'un régime unifié ;
- a affirmé un nouveau plan d'économies de 300 millions d'euros et
- a décidé d'une nouvelle gouvernance qu'il reste à définir. Celle-ci doit combiner pilotage stratégique et pilotage technique.

Un challenge à relever, ensemble.

Cet accord - au-delà de ce qu'il représente pour nos régimes - constitue un succès pour le paritarisme si souvent décrié. Comme l'a rappelé Jean-Louis Malys, peu de personnes croyaient au succès de cette négociation. Nous n'avons jamais eu autant d'observateurs attentifs au fonctionnement du paritarisme. Il n'y a jamais eu autant de gens qui nous ont scruté et jaugé ces dernières années : mission parlementaire

sur le paritarisme, visite de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), visite de la Cour des comptes, rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale sur la fonction recouvrement, etc.

Il est temps de rédiger et de valider de nouvelles règles techniques et de gestion, d'adapter notre système d'information et d'élaborer le mode de gouvernance d'un régime unique, plus efficace et réactif. Cette réussite implique le développement d'un modèle revisité des relations entre les équipes fédérales et les groupes de protection sociale. Réussir : nous le ferons ensemble ou nous ne le ferons pas. Quand je regarde le travail déjà accompli, ces résultats ont été obtenus grâce à une volonté commune. Nous n'avons pas le droit à l'erreur, aussi, travaillons ensemble ; nous parviendrons à optimiser la qualité de nos services et le coût de nos services tant à l'égard des assurés que des entreprises. ■■■■

« Peu de personnes croyaient au succès de cette négociation. »